

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/01/2016

Reçu en préfecture le 18/01/2016

ID : 038-213801731-20160106-20160106DEL9EMP-DE

DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

Séance du 11 janvier 2016

L'an deux mille seize et le onze janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 31/12/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine GARNOT Pascal, MATHON Colette, OUGIER Isabelle

Délibération N° 2016-09

Validation candidature de Caroline GUITTONNEAU

Le maire fait part au Conseil Municipal les modalités de fonctionnement du secrétariat.

Mme Caroline GUITTONNEAU détachée provisoirement de la mairie de Bourg d'Oisans (convention du 19/10/2015) pour assurer les missions du secrétariat de la mairie a postulé pour l'exercice à temps partiel (80%).

En effet, elle assure par ailleurs le secrétariat de la mairie de Villard Reymond.

Sa candidature intervient dans un contexte nouveau qui voit de nombreuses petites communes rechercher sans succès du personnel pour ce type de poste particulièrement polyvalent.

La Communauté de Commune réfléchit à une solution permettant une mutualisation et surtout une sécurisation des ressources humaines pour assurer ces services et dans le premier trimestre des propositions seront exprimées après validation par le Conseil Communautaire.

Dès lors le maire propose dans l'attente du dispositif intercommunal auquel le Freney sera susceptible d'adhérer, de reconduire la convention intervenue avec la commune de Bourg d'Oisans pour la mise à disposition de Caroline GUITTONNEAU qui donne satisfaction et souhaite assurer définitivement ce poste.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la reconduction pour 3 mois de la convention avec la commune de Bourg d'Oisans pour la mise à disposition de Caroline GUITTONNEAU.

Suffrages exprimés 11 - Pour 11 - Contre 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

